

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2020  
COMpte RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 25 avril 2020, s'est réuni sous la présidence de M Guy GALEA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

**PRESENTS** : M. Guy GALEA (deux pouvoirs),  
Mme Christine CHEVALIER (un pouvoir),  
Mrs François ROUGEOT (deux pouvoirs), Philippe GOURLAND (un pouvoir).

**ABSENTS** : Mmes Martine GIBAUD, Christèle VINCENT, Catherine LAFARGE et Mrs Jacques FELIX, Jean-Charles LALANNE, Sylvain MACCORIN et Hubert JACQUEROUX,  
Secrétaire de séance : Christine CHEVALIER. La séance est ouverte à 20H30.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Mars 2020**

Le compte-rendu de séance du conseil municipal du 11 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2. VOTE des BUDGETS 2020**

Le [budget Communal 2020](#) est présenté et approuvé par **09 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION**, lequel peut se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2020	RECETTES	BP 2020
011 Charges à caractère général	398 000,00	002 Résultat d'exploitation reporté	282 733,35
012 Charges de personnel et frais assimilés	460 700,00	013 Atténuations de charges	6 500,00
014 Atténuations de produits	56 051,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
022 Dépenses imprévues	15 000,00	70 Ventes de produits fabriqués, prestations	48 000,00
023 Virement à la section d'investissement	244 039,35	73 Impôts et taxes	618 750,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 453,00	74 Dotations, subventions et participations	198 810,00
65 Autres charges de gestion courante	130 355,00	75 Autres produits de gestion courante	204 100,00
66 Charges financières	25 898,00	76 Produits financiers	3,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	77 Produits exceptionnels	600,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 359 496,35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 359 496,35</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2020	RECETTES	BP 2020
OPFI Opération Financière	167 632,35	OPFI Opération Financière	1 001 832,350
010 Equipement et Matériel	53 200,00		
10001 Vie du Village	20 000,00		
10004 Travaux Bâtiment	12 000,00	10004 Travaux Bâtiment	30 000,00
10007 Ecole	10 100,00	10007 Ecole	0
10011 Salle des Fêtes	870 000,00	10011 Salle des fêtes	300 000,00
10013 Acquisition Terrain	232 900,00		
10014 Accessibilité ADAP	20 000,00		
10044 Bâtiments Locatifs	65 400,00		
12 Extensions Réseaux	47 900,00		
39 Bois et Forêts	22 400,00	39 Bois et Forêts	172 000,00
51 Cimetière	5 000,00		
54 Mairie	28 000,00	54 Mairie	140 500,00
57 Voirie	95 800,00	57 Voirie	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 650 332,35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 650 332,35</b>

Le **budget Lotissement St Pierre 2020** est présenté et approuvé par **09 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION**, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement à l'équilibre pour 5 131,60 €

Dépenses et Recettes d'Investissement à l'équilibre pour 20 250,00 € (vente du dernier terrain sur le lotissement St Pierre)

### 3 VOTE des TAXES 2020

Délibération 2020 / 013

M Le Maire de Lugny,

Rappelle au Conseil Municipal les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du **20 MARS 2019** ainsi que les produits correspondants et propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2020.

TAXES 2020	TAUX 2020	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE D'HABITATION	18,46	1 329 000	245 333 €
TAXE foncière (Bâti)	20,08	919 600	184 656 €
Taxe foncière (non bâti)	41,52	211 900	87 981 €
<b>PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 (dont TH mise en dotation pour 2020)</b>			<b>517 970 €</b>
		Allocations Compensatrices	25 270 €
		<b>TOTAL PRODUIT FISCAL 2020</b>	<b>543 240 €</b>
		Prélèvement GIR	-42 551 €
		<b>SOLDE FISCAL 2020</b>	<b>500 9€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 4. SUBVENTIONS PARTIELLES AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2020 / 014

M Le Marie de Lugny, propose de voter deux subventions pour associations à caractère urgent.

Ces demandes sont étudiées par l'assemblée.

Article : 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020	
TIERS	EUROS
COMITÉ DE JUMELAGE LUGNY MECKENHEIM	6 800,00
AMICALE LAIQUE DE L'ECOLE MARCEL PAGNOL	500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 5. GRATUITÉ LOYERS SUITE COVID

Délibération 2020 / 015

M Le Maire de Lugny, informe les élus, que suite au confinement dû à la crise sanitaire liée au COVID19, deux locataires ont demandé la gratuité de leur loyer respectif.

Il s'agit de :

- MAISON DE SANTE : forte diminution des patients dus à la peur d'être infecté par le coronavirus,
- CAVEAU ST PIERRE : fermeture du caveau le 18 mars 2020 suite à l'arrêté du 09 mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Considérant que les deux entités précitées sont des conséquences directes de cet évènement sanitaire majeur

Il est demandé au Conseil Municipal la gratuité des loyers pour une durée de 3 mois, à savoir :

- MAISON DE SANTE : gratuité pour les mois de mai à juillet 2020 (loyer mensuel),
- CAVEAU ST PIERRE : gratuité pour les mois d'avril à juin 2020 (loyer trimestriel),
- ACCRO BRANCHES : gratuité pour les mois d'avril à juin 2020 (loyer trimestriel : non demandé mais proposé et approuvé par le Conseil).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 6. BAIL ACCRO BRANCHES

Délibération 2020 / 016

M Le Maire de Lugny, expose au Conseil que M SAUVAGEOT gérant de la SARL « Lugny Accro » demeurant Route de Fourgeot 71260 AZÉ, loue actuellement 2 ha de la forêt communale de Lugny correspondant aux parcelles cadastrales E 74-75 et 76, et l'exploite en tant qu'accrobranche.

Cette convention a été établie pour une durée de 5 ans et renouvelable chaque année.

Afin d'assurer une meilleure gestion, il demande soit, un bail commercial pour une durée de 9 ans, et renouvelable par tacite reconduction, soit que la Commune lui vende les parcelles précitées.

Après concertation, la vente est refusée et le conseil approuve un bail pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

Le Maire,  
Guy GALÉA